

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 AVRIL 2015**

Date de convocation :
30/03/2015
Date d'affichage 31/03/2015

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mil quinze le mardi 7 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, LUTELLIER Raphaëlle, ROCHER Jean-Luc, LIVENAIAS Pascal, BOISARD Véronique, LERAUX Sandrine, GUÉGAN Thierry, HUCHEDÉ Irène.

Etaient absents excusés :
Etait absent non excusé:/

Formant la majorité des membres en exercice, MME Sylvie GÉGU est élue secrétaire.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 163611,34 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 125843,42 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation 2014 à affecter

-> Excédent antérieur reporté 74 561,06 €
-> Résultat de l'exercice 89 050,28 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 163611,34 €

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

-> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2014 : 125843,42 €

—► Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2015 : 0 €

—► Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 :125843,42 €

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 37767,92 €, sera repris au budget 2015 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Madame le Maire expose les taux des impôts locaux et le produit attendu cette année.

TAXES	TAUX 2012	COEFF VARIATION	TAUX VOTES	BASES PROVISOIRES	PRODUITS CORRESPONDANTS
D'habitation	25.02 %	1.00	25.02 %	264000	66053
Foncières (bâti)	23.39 %	1.00	23.39 %	530000	123967
Foncières (non bâti)	40.05 %	1.00	40.05 %	138500	55469
CFE	19.63	1.00	19.63 %	193300	37945

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE les taux communaux pour 2015 tels que présentés ci-dessus.

AMORTISSEMENT EFFACEMENT DES RESEAUX DANS LE CENTRE BOURG

Madame le Maire INFORME le Conseil Municipal que les travaux d'effacement des réseaux dans le bourg Rue de Brielles d'un montant de 60220.07 € doivent être amortis dans le budget principal de la commune. Amortissement d'une durée inférieure ou égale à 15 ans

Madame le maire PROPOSE d'amortir les frais d'étude sur une durée de 15 ans, soit un montant de 4014.67 € par an ; des crédits budgétaires devront être ouverts chaque année à partir de 2015 jusqu'en 2029 inclus, en fonctionnement dépenses à l'article 6811 et en recettes d'investissement à l'article 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'amortir l'effacement des réseaux Rue de Brielles comme suit :

Montant 60220.07 €

Durée 15 ans -> 2015 à 2029 inclus

DIT que les crédits budgétaires seront ouverts chaque année pour 4014.67 € aux articles 6811 et 2041582.

VOTE du Budget Principal Communal – Année 2015

Madame le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif principal de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal VOTE le budget primitif Communal de l'exercice 2015 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	660392.92 €	660392.92 €
Investissement	371594.46 €	371594.46 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal

Considérant que le compte administratif voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2939,58 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 7468,55 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

—> Excédent antérieur reporté 3 178,21 €
->• Résultat de l'exercice -238,63 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 2939,58 €

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

—► Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2014 : 0 €

—> Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2015: 0 €

—> Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0 €

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 2939,58 €, sera repris au budget 2015 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

VOTE du Budget Annexe Assainissement – Année 2015

Madame le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif du service assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal VOTE le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2015 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13999.90 €	13999.90 €
Investissement	14902.43 €	14902.43 €

VOTE du Budget Annexe Lotissement le Coteau du Domaine – Année 2015

Madame le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif du lotissement du Coteau du Domaine tant en fonctionnement qu'en investissement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal VOTE le budget primitif du lotissement du Coteau du Domaine de l'exercice 2015 comme suit :

Prévisions budgétaires pour 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	83097.71 €	83097.71 €
Investissement	120718.72 €	120718.72 €

REDEVANCE France TELECOM

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les années 2014 et 2015 :

Au titre de l'année 2014, selon application du barème :

- pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien (par km linéaire) :

$53.87 \text{ €} \times 18.932 \text{ Km} = 1019.86$

- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire) :

$40.40 \text{ €} \times 1.59 \text{ Km} = 64.23$

- Pour les autres installations (par mètre carré au sol) : 26.94 €

Soit un total de 1111.03 € pour 2014

Au titre de l'année 2015, selon le barème suivant :

- pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien (par km linéaire) :

$53.66 \text{ €} \times 18.932 \text{ Km} = 1015.89$

- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire) :

$40.25 \text{ €} \times 1.59 \text{ Km} = 63.99$

- Pour les autres installations (par mètre carré au sol) : 26.83 €

Soit un total de 1106.71 € pour 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Décide que pour les années 2014 et 2015 le montant des redevances s'élève à 1111.03 + 1106.71€ soit 2217.74 € somme devant être arrondie à l'euro le plus proche soit 2218.00 €.

Ces tarifs seront modifiés dès la publication du nouveau décret.

Charge de l'exécution de la présente décision Madame le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Autorise Madame le Maire à appliquer le barème légal pour les années à venir et lui donne toute compétence pour l'encaissement de cette redevance.

DEVIS ABATTAGE DU SAPIN

Suite à notre délibération de conseil municipal en date du 28 octobre 2014
Il a été décidé à 6 voix pour et 5 voix contre d'abattre le sapin de l'église.

Nous avons reçu 3 devis des entreprises suivantes :

Franck LOURY : 1455.60 € TTC

GERARD Elagage : 1728 € TTC

HALOPEAU Espaces verts : 1512.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal retiennent le moins-disant à savoir Franck LOURY pour un montant de 1455.60 € TTC

SALLE DES FÊTES

Devis nettoyeur haute-pression

(voir le détail des devis dans vos dossiers)

Devis Hygial Ouest : 2508.84 € TTC

Devis A.Pro Hygiène : 2196.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal RETIENNENT la proposition de A.Pro Hygiène pour un montant de 2196.00 € TTC.

SIGNALISATION SALLE DES FETES :

L'association Grains de Génies pourrait peut-être nous faire une proposition car pour le mois de juillet il leur faudrait des actions sur notre commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et reste en attente d'une proposition de leur part.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS

SIVU : Madame le maire expose le rapport soumis à délibération du comité syndical du SIVU soit un excédent de fonctionnement de 35 365 € un excédent d'investissement de 63 000 €

Projet : création de 7 places de parking en plus, pris sur le terrain de la communauté de communes.

DIVERS

Convention de voirie avec le Pertre

Le conseil municipal accepte la convention de modernisation de la voirie du Chemin Rural des Haies Monsaies, mitoyen avec Le Pertre et dont l'objet est le suivant :

« La commune du Pertre s'engage à réaliser l'ensemble des travaux liés à cette opération de reprofilage, calage, empiérement et tricouche pour un montant de 10018.50 € HT selon le devis de la société PIGEON présenté ; dont 50% est à la charge de la commune de Beaulieu-sur-Oudon soit 5009.25 € HT

Centre de loisirs : Melinda est en arrêt jusqu'au 30 avril. Anne-Sophie propose de provoquer une réunion exceptionnelle pour savoir comment le centre de loisirs va fonctionner pendant cette période.

Remplacement de Claudine : La commission emploi-personnel propose la candidature de Valérie LENOIR.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

VALIDE la proposition de la Commission emploi-personnel à savoir Valérie LENOIR.

DIT :

- ✓ que son contrat à durée déterminée débutera le lundi 13 avril 2015 jusqu'au 30 juin 2015, pour 20 heures/semaine en remplacement de Claudine qui solde ses congés les lundis-vendredi et samedi matin,
- ✓ qu'une période d'essai d'une durée de 15 jours est à appliquer
- ✓ qu'elle est embauchée dans le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe Catégorie C – Echelle 4 Indice brut 342 majorés 323 (soit 1495.58 € Brut pour un temps plein) plus le supplément familial de traitement.

AUTORISE Madame le Maire à signer son contrat de travail et la CHARGE de mettre ces décisions en application.

Convention avec les associations :

Une proposition de convention avec les associations est jointe dans vos dossiers. Elle concerne l'APE, une trame identique sera à appliquer et moduler suivant besoin à l'ensemble des associations communales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal DONNENT leur accord et DÉCIDENT de la gratuité de la salle des fêtes pour l'ensemble des associations communales

Comité des Fêtes : Sachant que l'assemblée générale du comité des fêtes de Beaulieu est le Jeudi 16 avril 2015, que dans l'ordre du jour les prévisions 2015 pour la fête vont être discutées pour la 40ème, Madame le maire propose que la commune pourrait financer un éventuel feu d'artifice pour la 40^{ème} (plutôt au retour de la fête car le jour en raison des moissons, blés sur les champs et expo de matériel, les risques sont plus importants...).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord si le feu est tiré le soir de la 40^{ème} Fête des moissons.

Terre en Fête : La manifestation départementale de Terre en fête (33ème édition) se déroulera sur notre commune les 22 et 23 août 2015. Suite à une première rencontre avec les organisateurs, ils souhaiteraient que la commune offre le vin d'honneur et que tout matériel pouvant leur être prêté gratuitement ou par l'intermédiaire de la commune comme les chapiteaux et panneaux signalisation avec la Communauté de communes de Loiron serait bienvenu. Cette année, c'est la dixième des « moisbat », et pour cette occasion, Madame le maire propose qu'un feu d'artifice puisse également être tiré.

Sachant qu'une prochaine rencontre aura lieu courant mai, il nous faut d'ores et déjà y réfléchir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident _____

Vente chemin le long du chemin vert route du Pertre : Madame le maire fait part de la demande (par l'intermédiaire de Mickaël MEIGNAN) de vendre à MR BOISSEAU le chemin non utilisé route du Pertre, perpendiculaire à celui du chemin vert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal DONNENT leur accord, sur la base habituelle de 0.30 €/M² + les frais de bornage et d'acte à la charge de l'acheteur.

Réunion publique pour code le rue : La date du 29 avril à 20h à la salle des fêtes est retenue

Claudine est chargée d'organiser l'affichage et l'information des administrés par voie de presse, affiches et site internet de la commune.

Cour de l'école et de la garderie : Afin de consolider le grillage des cours chaque conseiller est invité à aller voir le prototype que Maurice a fait, cour route de Brielles puis des devis bois seront demandés.

Pour infos :

Passage et arrêt place André MONNIER avec « Les motards ont du cœur » Dimanche 19 avril à 10h10.

Chasse aux œufs centre de loisirs Montjean lundi 13 avril

Prochaine réunion le Mardi 28 avril 2015 à 20 h 30

Puis les

19 mai

16 juin

21 Juillet